



## Mutuelle de groupe non prévenu de mon départ de ste

Par **soso475**, le **19/09/2012** à **19:35**

BONJOUR, suite au départ d'un société la mututelle de groupe n'a pas été prévenue par l'employeur de mon départ de la Société et a continué à me couvrir. Ceci me paraissait normal sur 9 mois après, je les ai contacté, mais ils ne retrouvent pas mon contrat de portabilité et me disent que je n'ai plus de mutuelle. Que faire ? puis-je prendre un autre contrat ? merci

Par **pat76**, le **20/09/2012** à **16:01**

Bonjour

Vous n'avez pas un exemplaire du contrat ou une notice des conditions générales que l'employeur aurait dû obligatoirement vous remettre?

La mutuelle vous a informé par écrit qu'elle ne retrouvait pas votre contrat de portabilité et que vous n'aviez plus de mutuelle?

Si c'est le cas, vous pouvez signer un contrat avec une autre mutuelle ou avec cette mutuelle.